

## DROIT CIVIL DE LA FAMILLE

Le notaire confronté  
à l'incapacité de son client**OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE**

- Formation intégrant l'actualité législative et jurisprudentielle
- Cette formation propose une vue d'ensemble des difficultés les plus souvent rencontrées par le notaire et ses collaborateurs à l'occasion de la régularisation des actes les plus courants, en présence d'une personne vulnérable, c'est-à-dire d'un mineur ou d'un majeur protégé

**MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES**

- Une approche pragmatique et synthétique des problèmes les plus souvent rencontrés est proposée

**SUPPORTS PÉDAGOGIQUES**

- Un plan détaillé (synthèse des développements de la journée) accompagné des textes et jurisprudences cités, ainsi que des articles de doctrine pertinents
- PowerPoint

**FORMATEUR**

Bruno JEANNET  
Juriste consultant du CRIDON LYON

**DURÉE**

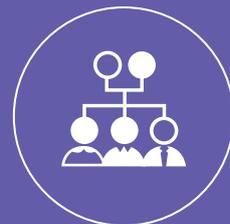
7h

**MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE**

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

**MODALITÉ DE SUIVI**

remise d'une attestation de fin de formation

**RÉF. CSN**

000024

**PUBLICS**

Notaires - Clercs

**PRÉ-REQUIS**

Intermédiaire

**PLUS-VALUE**

Savoir gérer le droit des personnes vulnérables dans les actes courants



**CRIDON LYON**

Partenaire expert du notaire

## Tour d'horizon des principaux actes en présence d'un mineur ou d'un majeur protégé

Maîtriser les règles applicables pour sécuriser la rédaction des actes notariés

1

### LA VENTE IMMOBILIÈRE

- La vente du logement de la personne vulnérable (maîtrise de l'avant-contrat, 426 du Code civil, procurations...)
- La levée de certains obstacles particuliers (renonciation au droit de retour conventionnel, à la clause d'interdiction d'aliéner, intervention 924-4 du Code civil...)
- La vente par une SCI dont l'un des associés est une personne vulnérable

2h

2

### LES LIBÉRALITÉS

- La donation (l'acceptation de la donation pour le compte de la personne vulnérable, la donation consentie par la personne vulnérable)
- Le testament (le testament de la personne vulnérable, insanité d'esprit et abus de faiblesse)

1h30

3

### LE RÈGLEMENT SUCCESSORAL

- L'exercice des options successorales
- La régularisation des actes principaux (inventaire, notoriété, attestation de propriété immobilière, déclaration de succession...)
- Le partage

2h

4

### LE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

- L'époux incapable
- L'enfant incapable

1h30